



DROIT EN COPROPRIÉTÉ USAGE

Par **RICTUS**, le **09/07/2020** à **19:57**

Immeuble en copropriété (trois appartements, deux copropriétaires et je possède 2 appartements). Je possède le garage accolé à l'immeuble (lot reconnu de la copropriété). L'entrée pour accéder au garage est également l'entrée pour accéder à la porte d'entrée, d'une largeur de 3 mètres sur une longueur de 10 mètres, de la rue au garage. Une place de parking (non reconnue dans le règlement de copro) est taxée sur mon avis des Taxes d'Habitation. Le copropriétaire non propriétaire du garage a-t-il le droit de garer sa voiture sur cet espace, obstruant ainsi l'entrée du garage ou la sortie du garage?

Cordialement

AK